

Règlement – La Bataille de Paname. Battle All style.

Samedi 20 décembre 2025 – Fondation groupe EDF

Présentation de l'événement

La *Bataille de Paname*, concept imaginé par Marion Motin, est organisée le samedi 20 décembre 2025 à la Fondation groupe EDF. Cet événement réunit des danseuses et danseurs issus de différents univers autour d'un battle unique, ouvert au public.

1. Appel à participation

Un appel à candidatures est ouvert du 7 au 21 novembre 2025 inclus.

La participation est ouverte uniquement aux danseuses et danseurs âgés de 18 ans et plus à la date de l'événement.

Les danseurs souhaitant participer doivent transmettre :

- leurs nom, prénom, date de naissance, ville de résidence
 - une vidéo de danse libre
- ➔ à l'adresse suivante : fondation-edf@edf.fr

La vidéo devra être envoyée via un lien de visionnage (exemple : lien vers compte Instagram ou lien vers vidéo Youtube).

Les candidats s'engagent à être disponibles le 20 décembre 2025 pour participer à l'événement en cas de sélection.

Seules les candidatures individuelles sont acceptées. Aucun duo, trio ou groupe ne pourra être retenu.

La Fondation groupe EDF ne prend en charge aucun frais de transport ni d'hébergement. Les participants devront donc se déplacer par leurs propres moyens, quelle que soit leur ville de résidence.

Toutes les candidatures conformes seront transmises par l'équipe Communication de la Fondation à Marion Motin et aux membres du jury.

Le jury procédera ensuite à la sélection de 20 danseurs qui seront invités à participer aux pré-sélections organisées à la Fondation groupe EDF, le jour de l'événement. Les horaires précis seront communiqués ultérieurement aux danseurs retenus.

04/11/2025

Les danseurs choisis pour la pré-sélection seront informés par la Fondation groupe EDF, uniquement s'ils sont retenus.

2. Déroulé du battle – Samedi 20 décembre 2025

De 13h à 18h

Parmi les 20 danseurs présélectionnés, 8 seront retenus pour participer au battle principal. Les pré-sélections et le battle final se dérouleront en présence du public.

Le battle se composera des étapes suivantes :

- Quarts de finale : 4 battles → 4 gagnants
- Demi-finales : 2 battles → 2 gagnants
- Finale : 1 battle → 1 gagnant

Les modalités précises, notamment la participation du “danseur à abattre”, seront définies en coordination avec Marion Motin et mises à jour dans ce règlement ultérieurement.

Le ou la gagnant(e) de la Bataille de Paname recevra un prix de 1 000 €, versé par le collectif Les Autres, dans le cadre du contrat établi entre la Fondation groupe EDF et le collectif pour l'organisation de l'événement.

3. Droit à l'image

L'événement fera l'objet d'une captation photo et vidéo. Les participants autorisent la Fondation groupe EDF et le collectif Les Autres à utiliser leur image, leur voix et leurs performances à des fins de promotion et de communication liées à l'événement, sur tout type de support (print, web, réseaux sociaux...) et pour une durée de dix (10) ans, sans contrepartie financière.